

Le Symcéa : L'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) des bassins versants de la Canche et de l'Authie

L'EPAGE est un syndicat mixte en charge de la maîtrise d'ouvrage locale à l'échelle d'un ou de bassins versants. Il assure la maîtrise d'ouvrage opérationnelle locale pour la gestion du milieu et la prévention des inondations. L'EPAGE peut assurer des actions de sensibilisation, de communication et d'animation locale ainsi que des missions d'expertise et de capitalisation de connaissances du fonctionnement des milieux sur son territoire.

L'équipe du Symcéa

Direction

Valérie Chérigé, Directrice, pilotage des CLE de la Canche et de l'Authie
03 21 06 77 00 - valerie.cherigie@symcea.fr

Administration

Vanessa Boudinel, Administration générale et finances
03 21 06 77 06 - vanessa.boudinel@symcea.fr
Anne Gest, Secrétariat et ressources humaines
03 21 06 24 89 - anne.gest@symcea.fr

Pôle « Gestion des risques – Données SIG – Communication »

Grégoire Jacquesson, Chef de pôle
03 21 06 77 03 - gregoire.jacquesson@symcea.fr

Pôle « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) »

Alexandre Gallet, Animateur SAGE de la Canche
03 21 06 77 04 - alexandre.gallet@symcea.fr
Antoine Frichot, Animateur SAGE de l'Authie
03 21 06 77 04 - antoine.frichot@symcea.fr

Pôle « Maîtrise des ruissellements et hydraulique douce »

Emilie Delattre, Chef de pôle
03 21 06 77 05 - emilie.delattre@symcea.fr
Emeline Boucher, Animatrice bassin versant
03 76 09 06 58 – emeline.boucher@symcea.fr
Jordan Delépine, Technicien érosion
03 21 06 77 08 - 06 71 29 56 05 - jordan.delepine@symcea.fr
Equipe « Hydraulique douce »
Florian Louchez, Kévin Pouzol, Aurélien Baillieu, Benoît Jourdin, Roger Demorre, Stéphane Sagnier
Cantonniers hydraulique douce

Pôle « Gestion des Milieux aquatiques et des zones humides »

Julien Traxel, Chef de pôle
03 21 06 77 02 - 07 85 72 64 12 - julien.traxel@symcea.fr
Arnaud Rousselle, Technicien milieux aquatiques
03 21 06 77 07 - 06 89 16 01 78 - arnaud.rousselle@symcea.fr
Martin Quillot, Technicien Milieux Aquatiques
03 76 09 06 56 – martin.quillot@symcea.fr
Nicolas Mariette, Technicien rivière, encadrant
03 21 06 77 02 - 06 30 56 94 23 - nicolas.mariette@symcea.fr
Equipe « Entretien et restauration des fleuves Canche et Authie »
Arnaud Prévost, Yannick Terrier, Lucas Boitel, Dhonovan Delepierre, Julien Turpin, Thibault Bodescot, Martin Carpentier, Florian Dépres Cantonniers de rivière

www.symcea.fr

Symcéa

34 Route d'Hesdin
62770 Auchy-Hesdin
03 21 06 24 89 - contact@symcea.fr

SymCéA

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie



Conception graphique et crédit photo : Symcéa - Août 2021



Au service de la ressource en eau et des milieux aquatiques des bassins versants de la Canche et de l'Authie

Le Symcéa est un établissement public de coopération intercommunale qui agit en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ces compétences et ses missions lui permettent d'agir globalement à l'échelle des bassins versant de la Canche et de l'Authie.

34 Route d'Hesdin - 62770 Auchy-les-Hesdin - 03 21 06 24 89 - contact@symcea.fr - www.symcea.fr

Le Syndicat Mixte, une structure pour agir !

Fiche d'identité :

Symcésa, Syndicat Mixte Canche et Authie

Président : **Yves Gille**

1^{er} Vice-président : **Philippe Fourcroy**

«Maîtrise des eaux de ruissellement et gestion des ouvrages d'hydraulique douce»

2^{ème} Vice-président : **Marcel Leclercq**

«Entretien et restauration des milieux aquatiques»

3^{ème} Vice-président : **Francis Petit**

«Finances et ressources humaines»

Composition :

1 Communauté d'agglomération, 9 Communautés de communes soit 2 bassins versants, 349 communes

Le Symcésa, ses compétences, ses missions

S'applique pour les 10 EPCI membres :

Tronc commun

(SAGEs, item 1, animations, études et expertises)

Selon les transferts et/ou délégations de compétences décidés par les EPCI :

Entretien et restauration
des cours d'eau et zones
humides (items 2 et 8)

Entretien des ouvrages
d'hydraulique douce (item 4)

Défense contre les
inondations (item 5)

Les missions définies par l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique*

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau*

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

5° La défense contre les inondations et contre la mer*

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines*

* Missions reprises dans le cadre de l'exercice de la GEMAPI

Les Commissions Locales de l'Eau, des parlements de l'eau pour définir les règles

Fiche d'identité :

Commission Locale de l'Eau de la Canche

Commission Locale de l'Eau de l'Authie

Composition :

Elus locaux, usagers et services de l'Etat

Les CLE, un lieu de discussion, débat et de décision pour :

Etablir collectivement la
politique locale de la gestion de
l'eau et des milieux aquatiques

Mettre en œuvre et
réviser le SAGE de la
Canche

Elaborer le
SAGE de l'Authie



Le financement des actions du Symcésa :

Contribution financière des EPCI membres calculée à partir de 4 critères : nombres d'habitants, linéaire de cours d'eau, surface et potentiel fiscal

Subventions des partenaires financiers : Agence de l'Eau Artois-Picardie, Conseil Régional des Hauts de France, Conseils Départementaux du Pas-de-Calais et de la Somme, Europe et Etat